Clichy (92) : Tamer Zaky condamné à perpétuité pour le meurtre de Fatma et Djaouida

21/10/2015 à 14h35



Les cadavres des deux sœurs avaient été retrouvés dans deux valises, entreposés dans une camionnette, en décembre 2012 à Clichy.

Près de trois ans plus tard, ce mardi 20 octobre, et après six heures de délibéré, les jurés de la cour d'assises des Hauts-de-Seine ont condamné le meurtrier présumé de ces deux femmes, âgées de 57 et de 34 ans, à la peine maximale : la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans. Une peine conforme aux réquisitions du ministère public, prononcées dans l'après-midi.

Jugé depuis le 12 octobre par la cour d'assises des Hauts-de-Seine, Tamer Zaky, 53 ans, est aussi accusé du viol d'une troisième soeur, en l'occurrence son ex-épouse. L'homme avait été inquiété après la disparition de Fatma, l'une de ses

belles-soeurs, en novembre 2012, parce que des traces de sang de la victime avaient été retrouvées sur l'une de ses chaussures. Il avait également été filmé par une caméra de vidéosurveillance en train de tenter de retirer de l'argent avec la carte bancaire de la disparue. Les policiers avaient finalement découvert, le mois suivant, le cadavre de Fatma recroquevillé dans une valise, dans une camionnette. Mais le véhicule contenait aussi une autre valise, où ont été trouvés des ossements : ceux de Djaouida, autre belle-soeur de l'accusé, disparue en 1999. […]

Source

Merci à **Yabonlaseku**